

Communiqué de presse

Mercredi 8 août 2012

Bilan annuel qualité de l'air : toujours inquiétant

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) vient de publier « le bilan 2011 de la qualité de l'air¹ ». Le rapport souligne à nouveau « que près de 12 millions de français ont vécu dans des zones n'ayant pas respecté les valeurs limites annuelles relatives aux particules fines (PM10). »

Réactions de FNE.

Un problème sanitaire de plus en plus prégnant

Le rapport confirme des résultats sans évolution significative depuis les dernières années, et même la détérioration de la situation. En effet, si les émissions annuelles de dioxyde d'azote (NO₂), gaz très irritant provoquant notamment asthme et problèmes pulmonaires, demeurent au même niveau, le nombre de villes dépassant la valeur limite annuelle ne cesse d'augmenter. Même constat pour les particules fines (PM 2,5 et 10), impliquées dans les pathologies respiratoires et cardio-vasculaire, dont une large partie provient en milieu urbain des véhicules diesel.

Pour José Cambou en charge des questions de santé environnement à FNE : « *Nous sommes face à un problème sanitaire dont nos responsables politiques, depuis les responsables nationaux jusqu'aux collectivités territoriales, doivent se saisir ; ils doivent prendre avec courage des mesures drastiques. Compte tenu des enjeux sanitaires, il faut agir prioritairement dans les zones urbaines là où se superposent à la fois le maximum de particules fines et d'oxydes d'azote. Dans ces zones, les effets sanitaires les plus forts sont la plupart du temps près des voies de circulation à fort trafic.* »

Un changement de comportements dans les transports s'impose

FNE avait récemment alerté sur les impacts potentiels de la *diésélisation* de notre parc routier et ses impacts sur la santé ([lien vers notre dossier de presse](#)). Interdictions et rejets des véhicules les plus polluants ne sont pas la solution miracle. Les transports sont nécessaires à la vie économique pour le déplacement des personnes et des marchandises.

¹ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-qualite-air-2011.pdf>

Pour concilier activité économique, protection de l'environnement et qualité de vie, il convient donc de se déplacer et transporter moins, mieux et autrement, en agissant aussi bien sur l'offre de transport et les types de mobilités proposées que sur la demande en transports et les comportements.

Pour Michel Dubromel, Vice-Président et responsable Transports et Mobilité à FNE
« Afin de réduire de façon significative les pollutions liées aux transports, il faut que les pouvoirs publics et les collectivités prennent des engagements politiques forts pour la mise en place d'offres de transports ayant moins d'impact sur l'environnement et prenant en compte les contraintes sociales ».